

L'Enseignement primaire dans le Puy-de-Dôme avant et après la loi Guizot (Première moitié du XIXe siècle).

Numéro d'inventaire : 1975.01093

Auteur(s) : Madeleine Schnerb

Type de document : livre

Imprimeur : Imprimerie générale Jean de Bussac

Date de création : 1937

Description : Couverture papier épais salie.

Mesures : hauteur : 235 mm ; largeur : 157 mm

Mots-clés : Monographies / Enseignement élémentaire

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom du département : Puy-de-Dôme

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 40

ill.

Lieux : Puy-de-Dôme

Madeleine SCHNERB

Professeur agrégée d'Histoire

L'Enseignement primaire dans le Puy-de-Dôme avant et après la loi Guizot

(Première moitié du XIX^e siècle)



Imprimerie Générale
Jean de Bussac
2, Cours Sablon,
Clermont-Ferrand
1937

L'Enseignement primaire dans le Puy-de-Dôme

avant et après la loi Guizot

(Première moitié du XIX^e siècle)

*L'éducation basée sur les principes religieux
n'est-elle pas pour la société la plus sûre garantie?
(Rapport de l'inspecteur Fernandez, 1846).*

Coup d'œil en arrière (1)

L'idée d'un enseignement primaire date de la Révolution. Auparavant, le Clergé surveillait des écoles créées au hasard des fondations pieuses; le but essentiel était l'enseignement du catéchisme. Ce sont les révolutionnaires qui, les premiers, désirèrent donner un enseignement destiné à préparer des citoyens libres et non des sujets dociles. Entre ce but idéal et la réalité, la distance a été d'autant plus grande que l'argent manquait; aussi ne recrutait-on qu'un personnel médiocre, routinier, n'avait-on que des locaux insalubres et insuffisants. D'autre part, la Révolution n'a commencé à réaliser son idéal qu'en l'an IV et l'an V, alors qu'elle avait cessé d'être enthousiaste et démocratique; elle institua un enseignement imparfaitement gratuit en distinguant entre élèves payants et non payants; elle ne favorisait donc pas les pauvres et en même temps elle se heurtait à tout ce que le fanatisme, pour employer le langage de l'époque, pouvait déployer de malveillance. L'instituteur, mal vu des familles, avait de la peine à avoir des élèves régulièrement et devait s'estimer heureux s'il en avait l'hiver; souvent il devait renoncer à enseigner faute de local ou faute d'élèves.

(1) Je me permets de renvoyer à ma brochure « L'enseignement primaire dans le Puy-de-Dôme pendant la Révolution » (Mellottée), tiré à part d'un article des Annales historiques de la Révolution Française, mars-avril 1935.

— 2 —

Il y a donc eu, au temps du Directoire, quelques écoles — beaucoup moins que sur le papier — mais elles végétèrent et le Consulat, par indifférence, les laissa dans cet état précaire.

* * *

Depuis les grandes lois révolutionnaires de l'an III et de l'an IV jusqu'à la loi Guizot il n'y a pas eu, en ce qui concerne l'instruction primaire, d'intervention gouvernementale très marquante. Peu de régimes se sont moins préoccupés de l'enseignement primaire que l'Empire. La Restauration fera à cet égard un grand progrès; le Clergé, très influent alors, cherchera, par les petites écoles, à reprendre le rôle qu'il avait sous l'ancien régime. On va, à ce moment, vers un rétablissement plus ou moins systématique du régime scolaire d'avant la Révolution. Etudier les caractères de cette œuvre c'est se préparer à comprendre le degré d'originalité de la loi Guizot.

I

L'EMPIRE

1) *Le personnel.*

Ce qui souligne l'indifférence du gouvernement impérial en matière d'instruction populaire c'est le peu de souci qu'a pris l'administration pour « épurer » le personnel; presque partout les anciens maîtres sont restés en place; sur 14 instituteurs d'une région, où nous avons un état nominatif, 2 sont antérieurs à la Révolution, 8 à l'Empire, 4 seulement sont installés depuis le Consulat, ce qui n'indique nullement des mutations massives. En 1809 ils avaient prêté serment de fidélité à l'Empereur comme tous les gens en place et le procès-verbal de ces cérémonies a contribué surtout à conserver le nom de ces obscurs serviteurs de la collectivité. Très peu d'entre eux refusèrent, en 1809, de faire partie de l'Université Impériale; on en dénombre 2 dans l'arrondissement de Thiers, 2 dans celui de Clermont, 1 dans celui de Riom.

D'âge variable (de 19 à 70 ans), d'états divers, pères de famille, cultivateurs, ils ne présentaient pas non plus l'homogénéité que l'enseignement secondaire exigeait. Le niveau de l'instruction variait lui aussi mais restait bas: on se bornait à la lecture, à l'écriture et aux trois premiers éléments du calcul. A peine peut-on signaler la géographie à Thiers, l'histoire à Lezoux comme s'ajoutant à ce chétif programme. Il faut que les exigences soient faibles pour qu'une femme enseignant à filer au rouet soit digne du nom d'institutrice (à Nohanent).

